

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
2° REGION MILITAIRE
LE DEFUNT ELMOUDJAHID BOUDJENANE AHMED

MISE EN DEMEURE N°01

La société « EURL MALI PLUS », dont le siège social sis à : Boulevard Mohamed V, N° 04-06 Alger centre wilaya de Alger, titulaire du marché n°01/2023 du 26 Mars 2023, portant «L'acquisition et mise en service des équipements de laboratoires, équipement de bloc opératoire et réanimation, équipements d'exploration fonctionnelle, équipements de consultation et soins (couveuse et Pousses seringue)», objet de visa CRM N°345/2022 du 22 Septembre 2022, est mise en demeure pour la première fois dans un délai de (08) jours ouvrables, à compter de la date de la première parution dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux pour les motifs suivant :

- l'inexécution de son obligation contractuelle (Non-conformité des équipements (couveuses) avec les caractéristiques technique incluses dans le contrat)

A défaut d'obtempérer aux injonctions contenues dans la mise en demeure dans les délais impartis, des mesures coercitives seront prises à l'encontre du groupement, conformément à la réglementation en vigueur.